

information  
formation  
recherche  
coopération internationale

# La Loi sur la santé publique du Québec un levier pour mesurer et agir sur la santé des populations vulnérables

Richard Massé  
INSPQ

23 octobre 2006

Remerciements à Danielle Saint-Laurent

Institut national  
de santé publique  
Québec

## Plan de la présentation

---

1. La Loi sur la santé publique du Québec
2. Enjeux en surveillance
3. Mesurer l'état de santé des populations vulnérables
4. Surveillance et promotion de la santé
5. Conclusion

2

Cette présentation a été effectuée le 23 octobre 2006, au cours du Symposium "La santé des populations vulnérables : des défis scientifiques et éthiques, de la mesure à la diffusion des résultats" dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2006. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/jasp>.

## Loi sur la santé publique du Québec

---

- Inscrire la promotion et la surveillance au cœur de la Loi
- Permettre l'accès à l'information aux fins de surveillance et de protection
- Favoriser l'intersectorialité
- Intégrer soins de santé primaires et prévention
- Évaluer les enjeux éthiques

3

## Loi sur la santé publique du Québec

---

### Une Loi qui:

- Confirme 4 fonctions essentielles de SP et donne des moyens de les assumer:
  - accès à l'information pour la surveillance et pour la protection de la santé (vigie sanitaire)
  - signalement
  - déclaration
  - enquête épidémiologique
  - action intersectorielle et analyse d'impact
  - interpellation

4

## Loi sur la santé publique du Québec

---

Une Loi qui:

- Amène des obligations dans l'exercice des fonctions
  - plans de surveillance
  - comité d'éthique
  - rapport périodique sur l'état de santé de la population
- Identifie des responsabilités à chaque palier
  - central, régional, local

5

## Enjeux en surveillance

---

Processus continu d'appréciation de l'état de santé de la population et de ses déterminants de façon à pouvoir:

- dresser un portrait global
- observer les tendances et les variations
- détecter les problèmes en émergence
- identifier les problèmes prioritaires
- élaborer des scénarios prospectifs
- suivre l'évolution au sein de la population de certains problèmes spécifiques

6

## Processus de l'exercice de la surveillance

- Élaboration des plans de surveillance
  - Avis du Comité d'éthique de santé publique
  - Avis de la Commission d'accès à l'information du Québec, s'il y a lieu
- ▼
- Accès aux données nécessaires recueillies par:
    - des tiers/enquêtes de santé/systèmes de collecte de données spécifiques à la surveillance
- ▼
- Production et diffusion de rapports sur l'état de santé
    - Rapports national et régionaux périodiques sur l'état de santé de la population

7

## Impact de la Loi: améliorer la capacité de surveillance

- Amélioration des outils existants
  - Portrait de santé des Québécois
  - Comparaison entre les régions
  - Données pour les réseaux locaux de santé
  - Analyse de problèmes spécifiques
  - Analyse des inégalités sociales en santé
- Produire plus de données, plus rapidement, diffuser plus largement et innover

8

## Améliorer la capacité de surveillance

---

- Développer de nouveaux outils
  - nouveaux indicateurs au plan de surveillance
  - Logiciel de cartographie interactive
    - Niveau régional, local, communauté ou même quartier
  - Santéscope
    - Accessible au public
    - Requêtes personnalisées

9

## Améliorer la capacité de surveillance

---

- Développement d'un Info-centre
  - Accessibilité en ligne via portail Web
    - tous les indicateurs du plan de surveillance
    - Facilite les comparaisons entre les groupes et les territoires
  - Calculs et tests statistiques générés automatiquement:
    - Donc libère temps pour analyse spécifiques pour petits groupes et groupes vulnérables

10

## Améliorer la capacité de surveillance

---

- Formation des professionnels pour augmenter la capacité d'analyse
  - Niveau central et régional
  - Niveau local... à développer
    - Analyse par petites unités géographiques
- Faciliter l'accès aux chercheurs
  - Croisement des banques de données

11

## Améliorer les services offerts à la population

---

- Permettre de valider l'adéquation entre l'offre de services et l'état de santé
- Mettre en commun des données
  - Sur l'état de santé
  - Consommation de services
    - Santé physique, mentale...
- Indice de défavorisation
  - Matérielle ou sociale
  - Distribution des maladies dans la population

12

## Mise sur pied d'un comité d'éthique

---

- Création du Comité d'éthique en SP
  - avis systématiques sur les aspects éthiques liés aux plans de surveillance ou aux enquêtes sociosanitaires
  - à la demande du ministre, avis sur toute question éthique qui peut se soulever dans l'application de la Loi, du programme ou des plans d'action

13

## Mise sur pied d'un comité d'éthique

---

- Identifier les inégalités
- Éviter la stigmatisation
- Importance du consentement éclairé
- Diffusion des résultats à la population

14

## Enjeux en promotion de la santé : actions sur les politiques publiques

---

- Comme conseiller du gouvernement et des ministres en matière de santé, le ministre doit être consulté sur les projets de lois ou de règlements pouvant avoir un impact significatif sur la santé
- Le ministre est d'office le conseiller du gouvernement sur toute question de SP. Il donne aux autres ministres tout avis qu'il estime opportun pour promouvoir la santé

15

## Enjeux en promotion : interpellation

---

- Pouvoir des DSP d'initier une action concertée dans des situations qui peuvent présenter des risques élevés de mortalité, d'incapacité ou de morbidité évitables
- Soutien à la recherche de solutions à des problèmes évitables via la demande formelle à d'autres secteurs, par les directeurs de santé publique ou le ministre.

16

## Conclusion

---

- La loi a permis des développements significatifs à la capacité de surveillance
- Elle permet de mieux mesurer l'état de santé des populations vulnérables
- D'autres mécanismes dans la Loi permettent d'utiliser l'information rendue disponible pour protéger et améliorer la santé de la population
- Sa mise en oeuvre est dépendante de l'accès aux banques d'information et à leur croisement
- Capacité d'analyse à développer tant au niveau régional que local